



Réseau social professionnel

Par lalternantejuriste

Bonjour,

Voici mon problème, je suis commerciale, lors de l'embauche, il est d'usage de créer un compte instagram professionnel avec l'adresse mail professionnel. Cependant, suite à mon licenciement, mon employeur me demande de supprimer mon compte, et à défaut, l'accès (mot de passe) à mon compte afin de le supprimer directement.

Est ce légal ?

Je vous remercie pour votre aide.

Par kang74

Bonjour

Une adresse mail pro de travail, est ni plus ni moins un outil de communication professionnel, elle ne vous appartient pas donc un compte instagram associé est aussi un outil professionnel pour communiquer avec la clientèle .

Donc il est logique d'en restituer l'usage lors d'un licenciement , comme on doit restituer les tenues de travail, les voitures de service etc .

Votre employeur, lui, est tenu de clôturer vos comptes de messagerie après votre départ .